



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

ECOLES DU S2

Gymnase, Ecole de commerce
Ecole de culture générale

Pour l'année scolaire /

Demande d'admission

Gymnases de la ville de Fribourg
Ecole de commerce de Fribourg
Ecole de culture générale de Fribourg

Marquer d'une croix ce qui convient dans les rubriques prévues à cet effet.
Remplir les autres rubriques en caractères d'imprimerie.

NOM :

Prénom :

Adresse :

NP + Localité :

Sexe : M F

Ecole actuelle :

No AVS :

Tél. privé : Tél. portable : Courriel :

Né(e) le : Langue maternelle : Religion :

Je suis originaire de : Ville : Canton : Pays :

J'habite chez : mes parents ma mère mon père autre domicile :

parents divorcés parents séparés orphelin de père orphelin de mère

Mes parents : Autorité parentale ou tuteur

Autre parent (à remplir également) :

Nom :

.....

Prénom (s) :

.....

Né(e) le :

.....

Profession :

.....

Tél. privé :

.....

Tél. prof. :

.....

Tél. portable :

.....

Sexe : F M

Sexe : F M

Adresse :

Adresse :

NP+Localité :

NP+Localité :

Courriel :

Courriel :

Mon inscription : Après avoir pris connaissance des conditions d'inscription (pages suivantes) et rempli les rubriques concernées, je reporte ci-dessous mon choix (1 choix possible : gymnase, école de commerce ou école de culture générale).

Je m'inscris au gymnase (Gym)

Je m'inscris à l'école de culture générale (ECG)

Je m'inscris à l'école de commerce (EC)

En cas d'échec à l'examen (concours) d'admission à l'école de commerce, je souhaite transférer mon inscription à l'ECG : OUI NON

Envisagez-vous une autre formation que celles présentées dans ce document ? Oui Non

Si oui, quelle formation ? Date approximative de réponse :

Vous êtes-vous inscrit(e) pour une 12^{ème} année linguistique ? Oui Non

Important : Dès que votre décision est prise (autre formation / année linguistique ou pas), nous vous prions de nous informer du maintien ou du retrait de votre inscription.

Je suis actuellement au CO : **Ma classe** :

Autre :

Année de scolarité : 10^H 11^H **Type de classe** : G PG

J'ai effectué mon école primaire à (cercle scolaire) : J'ai effectué mon école secondaire à :

Bénéficiez-vous de mesures SAF (Sports-Arts-Formation) ? Non Oui, pour (ex. : football, musique,...) :

Bénéficiez-vous déjà de mesures de compensation des désavantages (handicap) durant cette année scolaire ?

Non Oui, raison :(Un dossier doit être joint à l'inscription pour obtenir des mesures de compensation des désavantages. Des informations à ce sujet sont disponibles à l'adresse : www.fr.ch/S2. Le dossier doit obligatoirement être complet pour être pris en considération.)

Lieu et date : Signature de l'élève :

Signature des parents :
(ou du représentant légal)

ECOLE DE CULTURE GENERALE (ECG)

Souhaitez-vous vous inscrire à l'ECG ?

Oui : dans ce cas, remplissez ci-dessous :

Non : passez alors à la page suivante



Conditions d'admission à l'ECG (art. 11 des directives DICS concernant l'admission dans les écoles du secondaire supérieur) :

¹ Sont admis sans examen d'admission :

- Les élèves de 11H du type de classe pré-gymnasiale qui atteignent les exigences de leur type de classe à la fin de l'année scolaire.
- Les élèves de 11H du type de classe générale dont la somme des notes du bulletin en français (coefficient 1), en mathématiques (coefficient 1), en allemand et anglais (moyenne des deux notes, coefficient 1) et en sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne des deux notes, coefficient 1) atteint 19 points à la fin de l'année scolaire et dont aucune de ces quatre notes n'est inférieure à 4.
- Les élèves provenant d'une école publique d'un autre canton, d'une école reconnue par un autre canton ou d'une école suisse de l'étranger qui remplissent les conditions de passage dans les classes analogues de leur école.

² Peuvent être admis en cas de réussite de l'examen d'admission de mars :

- Les élèves du type de classe générale qui, à la fin du premier semestre, ne remplissent pas les critères d'admission comme définis dans l'alinéa 1 let. b, à l'exclusion de ceux qui n'atteignent pas les exigences de leur type de classe.
- Les élèves provenant d'écoles privées.

³ Peuvent être admis en cas de réussite de l'examen d'admission de juillet : les élèves de la classe générale qui, à la fin de l'année scolaire, ne remplissent plus les critères d'admission comme définis dans l'alinéa 1 let. b, à l'exclusion de ceux qui n'atteignent pas les exigences de leur type de classe.

⁴ Pour les élèves de 11H, provenant de l'étranger, qui déménagent dans le canton de Fribourg avec leurs parents, le directeur ou la directrice décide s'ils doivent passer un examen d'admission.

⁵ Dans des circonstances particulières, l'admission peut être autorisée sur proposition du directeur ou de la directrice de l'école du cycle d'orientation (admission sur dossier).

Les élèves de 11H du type de classe générale qui n'atteignent pas les exigences de leur type de classe au terme du premier semestre mais seulement en fin d'année, sans toutefois atteindre le nombre de points requis pour une admission directe, peuvent passer l'examen d'admission du mois de juillet.

L'examen d'admission porte sur les trois disciplines français, allemand et mathématiques. Il est effectué une moyenne entre les notes obtenues à l'examen d'admission et les notes du bulletin du premier semestre de la 11H obtenues dans ces branches. Si l'examen d'admission est passé lors de la session de juillet, ce sont les notes annuelles dans ces branches qui sont prises en compte. Pour les élèves des écoles privées ou provenant de l'étranger, seules les notes obtenues à l'examen d'admission sont prises en compte. Il n'y a pas d'examen de rattrapage (on ne peut pas effectuer les examens d'admission de mars et de juillet durant la même année).

Après avoir pris connaissance des conditions d'admission, je souhaite m'inscrire de la façon suivante :

à l'école de culture générale,

filière francophone

filière bilingue (plus d'informations et conditions d'admission en annexe et à l'adresse : <http://www.fr.ch/s2>)

Type de certificat ECG envisagé : pédagogie santé travail social

Le concours d'admission pour l'école de commerce et l'examen d'admission pour l'école de culture générale ont lieu le même jour (date disponible à l'adresse : www.fr.ch/S2).

Adresse d'envoi de la demande d'admission :

La demande d'admission dûment remplie et signée, accompagnée d'une copie des résultats scolaires, doit être envoyée jusqu'au 15 février.

Les adresses d'envoi, selon le choix exprimé en page 1, sont les suivantes :

Si l'élève choisit l'école de commerce :	Direction du Collège de Gambach Avenue Weck-Reynold 9 1700 Fribourg Contact si modification de l'inscription : Tél. : 026 305 79 11 / e-mail : info.cga@edufr.ch
Si l'élève choisit l'école de culture générale :	Direction de l'Ecole de Culture Générale de Fribourg Avenue du Moléson 17 1700 Fribourg Contact si modification de l'inscription : Tél. : 026 305 65 65 / e-mail : ecgf-fmsf@edufr.ch
Si l'élève choisit le gymnase :	Conférence des directeurs et directrices des écoles du degré secondaire supérieur Rue St-Pierre Canisius 10 1700 Fribourg Contact si modification de l'inscription : Tél. : 026 305 41 20 / e-mail : codess@edufr.ch

Généralement les demandes d'admission sont récoltées par les directions des écoles du CO qui les transmettent directement aux adresses indiquées ci-dessus.

Report des données « Mon inscription » de la page 1 :

Veillez reporter, ci-dessous, vos données « Mon inscription » (page 1).

Veillez vérifier que les données correspondent avec celles de la première page (**seules les informations transmises font foi**).

Je m'inscris au gymnase (Gym)

Je m'inscris à l'école de culture générale (ECG)

Je m'inscris à l'école de commerce (EC)

En cas d'échec à l'examen (concours) d'admission à l'école de commerce, je souhaite transférer mon inscription à l'ECG : OUI NON

Informations concernant l'écolage et la taxe d'inscription des écoles du S2 :

L'écolage s'élève à 375 francs pour les écoles du S2 et la taxe unique d'inscription se monte à 100 francs. Cette dernière est facturée après votre inscription. En cas de retrait de l'inscription, il n'y a pas de remboursement des taxes.

Il n'y a pas de taxe pour l'école de commerce (formation professionnelle).

Avant de nous transmettre ce document, veuillez impérativement :

- Contrôler que **tous** les choix de votre inscription **soient entièrement et correctement remplis** ;
- Reporter **vos choix d'inscription sur la première et deuxième page**, datée et signée par vous-même et par vos parents ;
- Contrôler que **toutes** les données vous concernant et celles concernant les **deux** parents soient bien remplies ;
- Contrôler que l'adresse d'envoi corresponde bien à l'établissement de votre choix ;
- Joindre à votre inscription une copie de votre carte d'identité ou passeport ;
- Joindre à votre inscription une copie du dernier bulletin scolaire (votre nom doit y figurer).

Remarques importantes :

L'inscription ne peut se faire que pour une filière (Gym, EC ou ECG). Cependant, pour l'EC il est possible de prévoir un transfert à l'ECG en cas d'échec à l'examen d'admission.

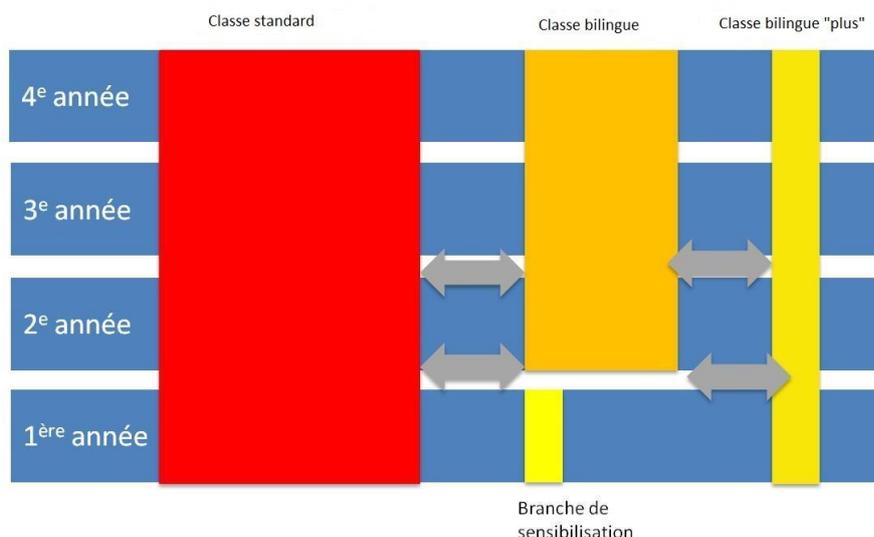
Si vous ne remplissez plus les conditions d'admission dans la filière choisie ou si vous souhaitez changer d'orientation, vous pouvez reporter votre inscription sur une autre filière, sous réserve de remplir les conditions d'admission dans cette filière. Un changement de filière ne peut avoir lieu que jusqu'à l'avant-dernier jour de l'année scolaire de la scolarité obligatoire. La demande de changement de filière doit être adressée à la direction de l'école qui a reçu votre demande d'admission (cf. recto de cette feuille).

Si vous renoncez à votre inscription, nous vous remercions d'informer la direction de l'école qui a reçu votre demande d'admission (cf. recto de cette feuille).



Enseignement bilingue dans les écoles du secondaire 2 général

1. Possibilité de suivre un enseignement bilingue au gymnase: résumé des informations les plus importantes



> **Choix de la branche de sensibilisation (branche d'immersion) en 1^{re} année**

- > Une branche d'enseignement est suivie en allemand.
- > Tous les élèves de la classe proviennent de la même section linguistique.
- > Lors de difficultés linguistiques, les élèves peuvent recevoir de l'aide.
- > Lors de tests, il peut être tenu compte des fautes qui ont été commises en raison de difficultés linguistiques.
- > La branche enseignée n'est pas une branche fondamentale et la note compte pour la promotion avec 12 autres notes.

> **Choix d'une classe bilingue « plus » dès la 1^{re} année**

- > Pour les élèves qui ont déjà de très bonnes connaissances de la langue allemande.
- > Résultats minimums nécessaires en 11H (bulletin de fin d'année scolaire) :
 - Classe prégymnasiale : 5 en allemand et 18 points¹
 - Classe générale : 5.5 en allemand et 21 points
- > La classe est linguistiquement mixte.
- > Environ la moitié de l'enseignement est dispensé en français, l'autre moitié en allemand. L'enseignement d'une branche est dispensé dans une seule langue.
- > Le plan d'études de la branche d'enseignement Allemand est adapté aux besoins spécifiques de cette classe et doit permettre d'atteindre le niveau C1 (Cadre européen commun de référence des compétences linguistiques) à la maturité.
- > Les conditions de promotion sont identiques à celles des classes standard.

¹ Points = la somme des notes du bulletin de fin d'année scolaire en français (coefficient 1), en mathématiques (coefficient 1), en allemand et anglais (moyenne, coefficient 1) et en sciences de la nature ou latin, histoire et géographie (moyenne, coefficient 1)

> **Choix d'une classe bilingue dès la 2^e année**

- > Pour les élèves remplissant, après le 1^{er} semestre de 1^{re} année, au moins une des conditions suivantes :
 - moyenne de 4,5 au moins dans les branches éliminatoires (langue maternelle, deuxième langue et mathématiques), note suffisante dans la langue partenaire et 6 points de double compensation ;
 - moyenne de 5 au moins dans la langue partenaire.
- > La fréquentation de la branche de sensibilisation en 1^e année n'est pas une condition d'admission.
- > La classe est linguistiquement mixte.
- > Environ la moitié de l'enseignement est dispensée en français, l'autre en allemand. L'enseignement d'une branche est dispensé dans une seule langue.
- > Le plan d'études de la branche d'enseignement Allemand est adapté aux besoins spécifiques de cette classe et doit permettre d'atteindre le niveau B2+ (Cadre européen commun de référence des compétences linguistiques) à la maturité.
- > Les conditions de promotion sont identiques à celles des classes standard.

2. Modèle pour l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF)

Ce modèle vise à l'obtention des certificats bilingues suivants :

- > certificat de culture générale dans le domaine de la santé ;
- > certificat de culture générale dans le domaine du travail social ;
- > certificat de culture générale dans le domaine pédagogique ;
- > et maturité spécialisée dans ces trois domaines.

a) Dotation horaire totale de l'enseignement immersif partiel

Dans le cadre de l'enseignement bilingue, les branches suivantes seront suivies dans une classe de la section alémanique. Ces branches peuvent être différentes entre le domaine Santé (S), Travail social (TS) et Pédagogie (P).

	1 ^{re} année			2 ^e année			3 ^e année		
	S	TS	P	S	TS	P	S	TS	P
Mathématiques	4	4	4	3	3	3	3	3	3
Chimie	2			2			2		
Histoire	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Psychologie					2	2		4	4
Arts visuels		2	2						
Total	8	8	8	7	7	7	7	9	9

b) Résultats minimums nécessaires en 11H (bulletin de fin d'année scolaire)

- > Classe pré-gymnasiale : 5 en allemand et 17 points
- > Classe générale : 5.5 en allemand et 19 points

Les élèves ayant accompli une douzième année linguistique peuvent :

- > soit intégrer une classe de la langue partenaire (immersion totale). Ils obtiennent dans ce cas un certificat de culture générale en allemand.
- > soit intégrer une classe bilingue. Les conditions d'admission sont les mêmes concernant le nombre de points, mais la moyenne d'allemand n'est pas prise en compte.

3. Modèle pour l'école de commerce multilingue au Collège de Gambach

Une filière de formation permettant l'obtention d'un certificat de maturité professionnelle multilingue (français-allemand) est offerte à l'école de commerce du Collège de Gambach.

Cette formation multilingue commence à partir du 3^e semestre (2^e année de formation). Les inscriptions ont lieu au Collège de Gambach durant la première année de formation.

GYMNASE (Gym)

Souhaitez-vous vous inscrire au gymnase ?

Oui : dans ce cas, remplissez ci-dessous :



Non : passez alors à la page suivante

Conditions d'admission au gymnase (art. 5 des directives DICS concernant l'admission dans les écoles du secondaire supérieur) :

¹ Sont admis sans examen d'admission :

- a) Les élèves de 11H du type de classe pré-gymnasiale qui atteignent les exigences de leur type de classe à la fin de l'année scolaire.
- b) Les élèves de 11H du type de classe générale dont la somme des notes du bulletin en français (coefficient 1), en mathématiques (coefficient 1), en allemand et anglais (moyenne des deux notes, coefficient 1) et en sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne des deux notes, coefficient 1) atteint 20 points à la fin de l'année scolaire et dont aucune de ces quatre notes n'est inférieure à 4.5.
- c) Les élèves de 10H du type de classe pré-gymnasiale dont la somme des notes du bulletin en français (coefficient 1), en mathématiques (coefficient 1), en allemand et anglais (moyenne des deux notes, coefficient 1) et en sciences de la nature ou latin, histoire et géographie (moyenne des trois notes, coefficient 1) atteint 22 points à la fin de l'année scolaire et dont aucune de ces notes n'est inférieure à 5.
- d) Les élèves provenant d'une école publique d'un autre canton, d'une école reconnue par un autre canton ou d'une école suisse de l'étranger qui remplissent les conditions de passage dans les classes analogues de leur école.

² Les élèves provenant d'une école privée peuvent être admis en cas de réussite d'un examen d'admission.

³ Pour les élèves de 11H, provenant de l'étranger, qui déménagent dans le canton de Fribourg avec leurs parents, la conférence des directeurs et directrices décide s'ils doivent passer un examen d'admission.

⁴ Dans des circonstances particulières, l'admission peut être autorisée sur proposition du directeur ou de la directrice de l'école du cycle d'orientation (admission sur dossier).

Après avoir pris connaissance des conditions d'admission, je souhaite m'inscrire :

au gymnase en 1^{ère} année, avec les choix suivants (à remplir impérativement) :

a. **Bilinguisme** : non branche de sensibilisation classe « bilingue plus »
Voir conditions d'admission pour « bilingue plus ». Mes notes : allemand..... nombre de points.....
(Plus d'informations en annexe et sous : <http://www.fr.ch/s2>)

b. **Langues anciennes** : sans * avec latin * avec latin et grec * avec grec
(* : possible uniquement si suivi au CO)

Si latin et/ou grec, les sciences religieuses deviennent facultatives → Je souhaite suivre des cours de sciences religieuses : OUI NON

c. **Domaine des arts** : arts visuels musique

d. **Elèves de langue maternelle italienne** : italien en 2^{ème} langue (l'allemand devient langue 3 et l'anglais facultatif)

Dans quel collège souhaitez-vous étudier (un choix) : Gambach Sainte-Croix Saint-Michel

Frère / sœur dans le même collège (dans ce cas, indiquez le nom et la classe) :

.....

Autre motif / remarque :

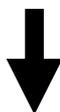
.....

La répartition des élèves entre les collèges tient compte de la capacité d'accueil de chaque établissement et de l'équilibre entre les écoles pour les différents choix d'options. Les souhaits ne peuvent pas toujours être respectés.

ECOLE DE COMMERCE AVEC MATURITÉ PROFESSIONNELLE (EC)

Souhaitez-vous vous inscrire à l'école de commerce ?

Oui : dans ce cas, indiquez votre choix sur la première page :



Conditions d'admission à l'EC (art. 8 des directives DICS concernant l'admission dans les écoles du secondaire supérieur) :

¹ Sont admis sans examen d'admission :

- a) Les élèves de 11H du type de classe pré-gymnasiale qui atteignent les exigences de leur type de classe à la fin de l'année scolaire.
- b) Les élèves de 11H du type de classe générale dont la somme des notes du bulletin en français (coefficient 1), en mathématiques (coefficient 1), en allemand et anglais (moyenne des deux notes, coefficient 1) et en sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne des deux notes, coefficient 1) atteint 20 points à la fin de l'année scolaire et dont aucune de ces quatre notes n'est inférieure à 4.5.
- c) Les élèves provenant d'une école publique d'un autre canton, d'une école reconnue par un autre canton ou d'une école suisse de l'étranger qui remplissent les conditions de passage dans les classes analogues de leur école.

² Peuvent être admis en cas de réussite de l'examen d'admission de mars :

- a) Les élèves de 11H du type de classe générale qui, à la fin du premier semestre, ne remplissent pas les critères d'admission comme définis dans l'alinéa 1 let. b à l'exclusion de ceux qui n'atteignent pas les exigences de leur type de classe.
- b) Les élèves qui proviennent d'une école privée.

³ Peuvent être admis en cas de réussite de l'examen d'admission de juillet : les élèves de 11H du type de classe générale qui, à la fin de l'année scolaire, ne remplissent plus les critères d'admission comme définis dans l'alinéa 1 let. b à l'exclusion de ceux qui n'atteignent pas les exigences de leur type de classe.

⁴ Pour les élèves de 11H, provenant de l'étranger, qui déménagent dans le canton de Fribourg avec leurs parents, le directeur ou la directrice décide s'ils doivent passer un examen d'admission.

⁵ Dans des circonstances particulières, l'admission peut être autorisée sur proposition du directeur ou de la directrice de l'école du cycle d'orientation (admission sur dossier).

Les élèves de 11H du type de classe générale qui n'atteignent pas les exigences de leur type de classe au terme du premier semestre mais seulement en fin d'année, sans toutefois atteindre le nombre de points requis pour une admission directe, peuvent passer l'examen d'admission du mois de juillet.

L'examen d'admission (concours) porte sur les quatre disciplines français, allemand, mathématiques et anglais. Seuls les résultats obtenus à l'examen d'admission sont pris en compte (il n'est pas effectué une moyenne entre les notes obtenues à l'examen d'admission et les notes du bulletin dans ces branches). Il n'y a pas d'examen de rattrapage (on ne peut pas effectuer les examens d'admission de mars et de juillet durant la même année).

Les élèves qui, suite au concours d'admission, ne sont pas admis à l'EC ont la possibilité de reporter leur inscription sur l'école de culture générale. Si la somme des notes de leur bulletin atteint 19 points et qu'aucune de ces quatre notes n'est inférieure à 4, ils sont admis (à l'ECG) sans examens. Sinon, il sera tenu compte du résultat obtenu au concours d'admission pour l'EC dans les disciplines concernées par l'examen d'admission pour l'ECG (français, allemand et mathématiques). Si l'élève coche la case « OUI » suite à la question « En cas d'échec à l'examen (concours) d'admission à l'école de commerce, je souhaite transférer mon inscription à l'ECG : » (1^{re} page), son dossier sera transmis automatiquement par l'EC à l'ECG en cas d'échec à l'examen d'admission à l'EC.

Le concours d'admission pour l'école de commerce et l'examen d'admission pour l'école de culture générale ont lieu le même jour (date disponible à l'adresse : www.fr.ch/S2).

Remarque : Selon le nombre d'inscriptions aux écoles de commerce des Collèges de Gambach (Fribourg) et du Sud (Bulle), un équilibrage des effectifs est possible entre ces deux établissements voire également avec le Gymnase intercantonal de la Broye.